

Le journal des 1ère 7

Juin 2022

LES FEMMES ET LEURS DROITS



Au sommaire :

Les femmes et l'emploi	Pages 2 à 5
Les femmes dans le sport	Pages 6 à 9
Femmes engagées dans la lutte	Pages 10 et 11
Le rôle de l'éducation	Page 12
Les violences faites aux femmes	Pages 13 à 15

Inégalités dans l'emploi

Il existe de fortes disparités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail

En effet , les femmes sont victimes de grandes inégalités dans le secteur du travail. Partout dans le monde, trouver du travail est bien plus difficile pour les femmes que pour les hommes. Le taux global de participation sur le marché du travail chez les femmes est actuellement proche des 49% tandis que celui des hommes 75%, soit une différence de près de 26 points de pourcentages, qui atteint même 50 points de pourcentages dans certaines régions du monde.



Pour les femmes , les inégalités professionnelles persistent

Les femmes majoritairement dans le secteur du soin

Le secteur du soin, qui regroupe les métiers de la santé, de l'éducation, de l'aide à la personne, du travail social ou encore de la propreté, est très majoritairement féminin. Ce sont souvent des métiers pénibles qui affectent profondément les conditions de vie des femmes. Les difficultés de l'articulation entre vie professionnelle et vie de famille sont accrues par les horaires atypiques.



Peu de femmes PDG ou ingénieurs

Les femmes sont aujourd'hui encore sous-représentées parmi les ingénieur-e-s et les cadres de l'industrie (25%), dans la construction et les travaux publics (19%) et dans l'armée, la police, les pompiers (14%). Les femmes sont aussi moins présentes sur des postes à responsabilités : seulement 40% des cadres, 29% des PDG. Elles ne sont que 18,4 % à siéger dans les comités exécutifs des 120 plus grandes entreprises françaises.

29,3% des femmes occupent ainsi un emploi à temps partiel... contre 8,4% des hommes.

La part de cadres est moins importante chez les femmes : on compte 20,5% d'hommes cadres contre 14,7% de femmes cadres.

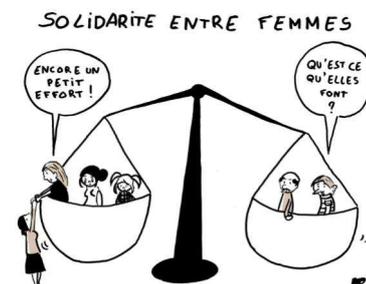
Laly et Ryme

Inégalités homme femme dans le travail en Guadeloupe

Des conditions d'emploi très différentes en Guadeloupe et en Métropole selon le genre (en %)

Indicateur	Guadeloupe		Métropole	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Taux d'activité	69	72	71	78
Taux de chômage	33	26	15	13
Part du salariat	89	76	92	85
Part de CDI	83	83	84	86
Part de temps partiel	11	6	18	5

- Lecture : pour les Guadeloupéens, le taux d'activité est de 72 % en 2014
- Champ : ensemble de la population des 15 à 64 ans.
- Source : INSEE, recensement de la population 2014.



Les inégalités face à l'emploi sont toujours défavorables aux femmes

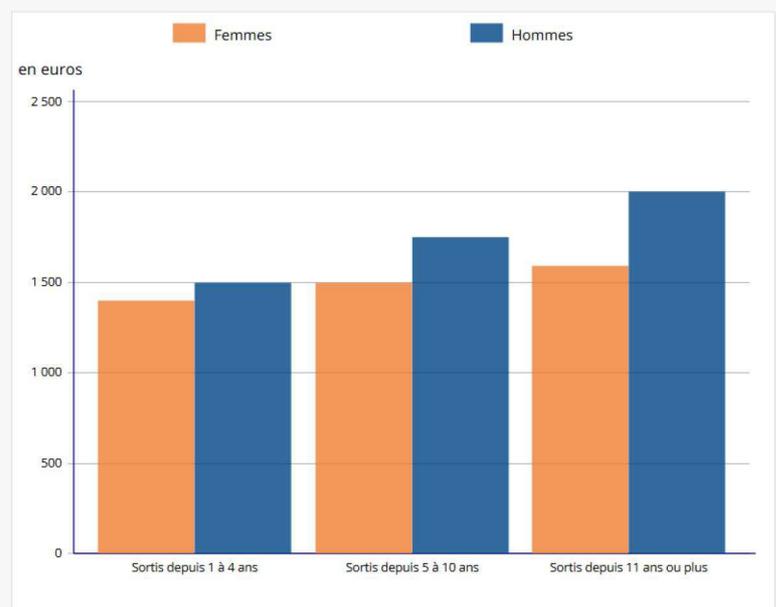
En matière d'emploi et de conditions d'emploi, la parité entre les actives et les actifs n'est pas respectée, en Guadeloupe comme dans les autres régions françaises. À l'âge actif, les écarts sont toujours défavorables aux femmes.

En 2013, dans l'ensemble des régions, les femmes âgées de 30 à 65 ans ont des revenus salariaux annuels inférieurs à ceux des hommes du même âge et ont accès à une gamme moins large de métiers. Comme dans les autres DOM, la Guadeloupe se distingue par de faibles écarts de revenus entre les sexes (13,9 points en faveur des hommes contre 27 en moyenne hexagonale). Les revenus salariaux des actifs guadeloupéens sont inférieurs à ceux des métropolitains, tandis que ceux des actives guadeloupéennes sont supérieurs. En Guadeloupe, la gamme de métiers est bien plus réduite qu'en France hexagonale pour les hommes et davantage encore pour les femmes. Tandis que 16 familles

professionnelles (FAP) concentrent la moitié des hommes actifs occupés contre 19 en moyenne hexagonale, seules 10 FAP concentrent la moitié des femmes actives occupées contre 12 en moyenne hexagonale. La faible rémunération des femmes est surtout liée à leurs conditions d'emploi et au fait, notamment, qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes.

Sur le plan familial, la monoparentalité touche beaucoup plus souvent les femmes, partout en France, et particulièrement dans les DOM. En 2013, la proportion d'hommes en situation de monoparentalité est très faible en Guadeloupe (3,2 % des 30-65 ans, un peu plus qu'en France hexagonale). A contrario, la monoparentalité touche un quart des femmes du même âge contre seulement 10 % en moyenne hexagonale. L'écart femmes-hommes le plus marqué concerne la Guadeloupe : 21,7 points en faveur des femmes contre seulement 7,6 en moyenne hexagonale. C'est la part de ménages composés d'une famille monoparentale qui distingue le plus les structures familiales des DOM de celles de la France hexagonale. À l'origine de cette situation, moins de mariages qu'en France hexagonale et davantage de naissances issues de couples non constitués, avec une part extrêmement importante d'enfants non reconnus par le père et de maternités précoces avant 20 ans.

Figure 5a - Salaire mensuel net médian en 2018 selon le sexe et la durée depuis la sortie de formation initiale



Les inégalités salariales entre les hommes et les femmes

Pourquoi il y a t-il des inégalités entre les hommes et les femmes ?

Selon certains scientifiques, les facteurs responsables de différences de salaire entre homme et femme sont le temps de travail (le travail à temps partiel est très majoritairement le fait de femmes), l'expérience professionnelle (les femmes font beaucoup plus souvent usage que les hommes de l'interruption de carrière essentiellement pour élever leurs enfants).

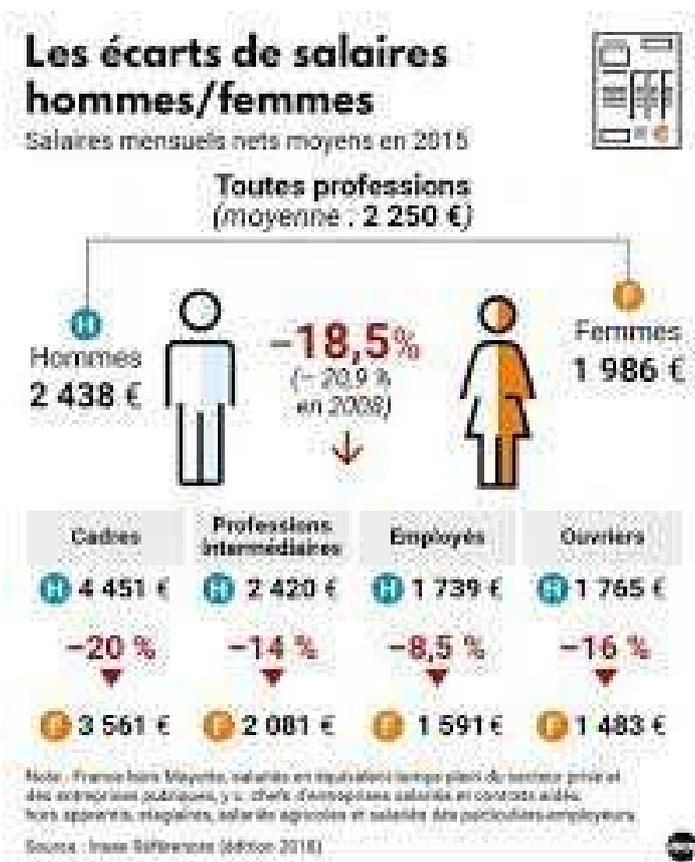


Selon le collectif féministe Les Glorieuses, depuis le mercredi 3 novembre à 9 h 22, les femmes françaises travaillent « gratuitement » : elles ne sont plus payées durant les 16,5 % de l'année restants, selon un calcul fondé sur les écarts de rémunération avec les hommes publiés par Eurostat en 2021 (avec les données de 2019). La communication de cette date symbolique, accompagnée sur les réseaux sociaux du mot-dièse #3novembre9h22, sert avant tout à sensibiliser sur les inégalités salariales, même si sa méthodologie peut être discutée.

Ce qui ressort cette année, c'est que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, qui avait baissé légèrement de 2018 à 2020 (passant de 16,7 % à 15,5 % d'écart) a rebondi en 2021, en partie en raison de la crise du Covid-19, un phénomène constaté dans toute l'Europe. Non seulement, les modestes progrès réalisés ces dernières années vers la parité ont été gommés, mais en plus les femmes « qui ont télétravaillé ont aussi assumé davantage de tâches, notamment auprès des enfants ».

Voici une affiche utilisée par plusieurs militants qui luttent contre cette discrimination, ici on voit quelques chiffres qui nous résume la différence de salaire.

Différents calculs mais un même constat : l'écart demeure. La méthode de calcul du collectif Les Glorieuses s'appuie sur les données de l'organisme européen de statistiques Eurostat, mais d'autres institutions avancent des chiffres différents. Ainsi, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) conclut à un écart de 11,5 % en 2018 en France (contre 16,7 % pour Eurostat la même année).



L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de son côté, a calculé un écart de 14,1 % en moyenne en 2017, en précisant que l'écart de rémunération a modérément baissé depuis le début du XXI^e siècle (de l'ordre de 0,4 point de pourcentage par an en moyenne).

Ces décalages de chiffres s'expliquent par des méthodes de calcul différentes. Pour calculer l'écart de revenus entre femmes et hommes, l'Insee et Eurostat utilisent le salaire horaire brut. Une technique qui permet de ne pas prendre en compte le versement de primes, les rémunérations variant en fonction des performances ou les versements saisonniers. L'OCDE, pour sa part, calcule la différence entre le salaire médian des hommes et des femmes. Dans tous les cas, ces méthodes lissent les résultats, car elles ne prennent pas en compte le niveau d'études, l'expérience sur le marché du travail ou le type d'emploi.

Mais quel que soit le thermomètre que l'on utilise, les écarts demeurent importants. Eurostat fournit des pistes d'explication : ainsi, le fait que « les secteurs dans lesquels les femmes constituent la majorité des travailleurs [la santé ou l'éducation] affichent des niveaux de salaires inférieurs à ceux constatés dans les secteurs plus majoritairement masculins », comme la finance ou l'informatique. Par ailleurs, les femmes sont aussi moins représentées dans les postes à responsabilités, les plus rémunérateurs.

(Source : Le monde)



Raed

Le statut des femmes en Arabie saoudite

L'Arabie Saoudite est l'un des pays où les femmes ont le moins de droits au monde. Ce manque de droits empêche leur indépendance : la position sociale de la femme saoudienne est identique à celle d'un mineur car chaque femme adulte est sous la responsabilité d'un tuteur (père, frère ou époux) qui a le droit de prendre des décisions importantes à sa place comme voyager, étudier à l'université ou travailler, uniquement si le travail est jugé approprié.

La mixité est interdite dans tous les lieux publics, comme les restaurants, les transports en commun, les parcs. Les plages même ne sont accessibles qu'à des heures différentes de la journée selon le sexe.

Le 24 Juin 2018 les femmes saoudiennes ont obtenu l'autorisation de conduire : avant cette date les femmes qui prenaient le volant commettaient plus qu'une infraction, c'était un crime, et cette nouvelle liberté, légale, entrée en vigueur depuis peu semble être un pas en avant vers une possible future autonomie, voire indépendance.

Il faut savoir que l'Arabie Saoudite est à la 131^{ème} place sur 135 dans le classement mondial par pays des inégalités entre les hommes et les femmes.

Candice et Lukas

Les hommes et les femmes dans le sport

De Maé NEARY et Loris HERRAN

Les joueuses de l'équipe féminine de Bréquigny vont entrer sur le terrain avec le seul maillot apparent, seul équipement fourni par la FFF.

Elles ne porteront qu'un maillot lors de leur entrée sur le terrain pour le 1er tour fédéral de la Coupe de France féminine face à Brest.

La raison? Contrairement aux équipes masculines dotées de l'équipement complet par la Fédération française de football, leurs homologues féminines n'obtiennent qu'un maillot. Les joueuses de Bréquigny avaient déjà dénoncé ce traitement de défaveur en s'entraînant en culottes. Un an plus tard, rien n'a changé et le club a reçu les 16 tuniques (comme le nombre de joueuses sur la feuille de match) sans les shorts, ni les chaussettes. Qui resteront bien cachés au moment d'entrer sur la pelouse. "Sur le protocole, on n'a pas le droit de ne pas mettre de short, ni de chaussettes, précise Manon Tessier, milieue et capitaine de l'équipe. On va remonter les shorts à l'entrée sur le terrain pour qu'on pense qu'on n'a que le maillot pour jouer."



Sans short, ni chaussettes, le geste symbolique d'une équipe féminine rennaise en coupe de France

Des inégalités de rémunérations scandaleuses

Pour ne prendre qu'un exemple, en France le salaire moyen mensuel des femmes footballeuses en division 1 se situe entre 2000 et 3000 euros alors que les hommes touchent en moyenne 60 000 euros en ligue 1.

En Norvège, dans ce même sport les femmes ont obtenu l'égalité salariale et les Danoises ont mené une fronde pour l'obtenir.

Mais en France, il existe une sorte de loi du silence, avec des femmes peu syndiquées et ayant peur de l'être. Parce que le foot féminin n'engendre pas assez de revenus (90% des revenus de la fédération française proviennent des recettes commerciales de l'équipe masculine), il ne saurait être question d'égalité salariale.

Comment le sport au féminin peut-il être rentable quand on voit toutes les barrières patriarcales et sexistes pour qu'il puisse exister ?

Mais le sport féminin commence à se structurer à l'instar des cyclistes féminines qui ont créé l'AFCC (Association française des coureuses cyclistes) avec pour objectifs d'améliorer les conditions de travail des femmes, défendre leurs droits et leurs intérêts, obtenir la reconnaissance du statut de pro, pouvoir échanger avec la fédération, assurer la promotion du cyclisme féminin.

Malheureusement ce n'est pas le cas dans tous les sports malgré le combat sans relâche des femmes.

Pourquoi le sport féminin est toujours aussi peu médiatisé ?

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) renouvelle l'opération «Sport féminin toujours», lancée en 2014 et destinée à accroître la visibilité des sportives dans les médias. Malgré ce coup de projecteur, le sport féminin reste très peu visible tout au long de l'année.

S'il faut noter une hausse significative par rapport aux 7 % en 2012, l'écart comparé aux hommes reste conséquent. « L'opération met les projecteurs sur le manque de médiatisation du sport féminin pendant une semaine, mais le souci c'est que les 51 autres semaines on continuera à en voir très peu, regrette Nicolas Delorme, sociologue du sport. Il faudrait une médiatisation récurrente pour changer les représentations des gens. »

Des hommes et des femmes réunis dans le premier championnat de football mixte

Un championnat de football mixte a été créé par la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). Un choix que la Fédération française n'a pas encore validé.

Après la révolution du football féminin, pourquoi pas celle du football mixte? C'est en tout cas le pari fait par une poignée de pionniers qui s'affrontent les soirs de semaine sur les terrains de la capitale et de la banlieue. Depuis septembre 2019, un championnat de foot mixte a été lancé par la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). Une initiative qui marque le véritable point de départ d'une discipline jusque-là totalement inédite en France.

Sur le terrain, les deux équipes s'affrontent pendant une heure environ. Première surprise, le jeu est relativement fluide et va d'un but à l'autre. Deuxième surprise, les filles y vont nettement plus dans les duels que les garçons, qui sont plus dans la retenue. « C'est marrant de voir qu'ils ont peur de nous faire mal, rigole Manon (28 ans), footballeuse depuis dix ans. Dans les

matchs féminins, c'est plus bourrin. Avec les garçons, c'est finalement tranquille. »

Cécile (31 ans), qui est passée par le handball, assure : « Le foot mixte ressemble beaucoup au foot féminin. Les filles progressent plus vite que lorsqu'elles jouent entre elles. »

Alors pourquoi la majorité des sports ne sont-ils pas mixte ?



Mohamed et René

Les violences sexuelles dans le sport à haut niveau

Patineuse artistique, **Sarah Abitbol** voit le jour le 8 juin 1975. Elle débute le patinage à l'âge de six ans. En 1992, elle commence à patiner en couple avec Stéphane Bernadis. Tous deux participent rapidement à des compétitions, et en 1994, ils obtiennent la médaille d'or aux Championnats de France.

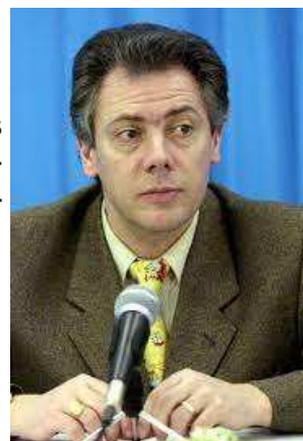
Nous savons tous que les violences sexuelles existent dans le sport mais pour vous le démontrer nous avons prit comme exemple Sarah Abitbol car nous trouvons qu'elle a été courageuse d'avouer la vérité et de faire de la prévention



Sarah Abitbol, patineuse : "Je suis black-listée pour avoir dénoncé des crimes odieux" La championne de patinage a raconté dans son livre "Un si long silence", qui paraît aujourd'hui en livre de poche, avoir été victime de viols par son entraîneur alors qu'elle avait 15 ans. Dans son livre et ses interviews Sarah Abitbol dénonce les nombreux crimes odieux (agressions sexuelles) commis sur elle ainsi que dans le sport à haut niveau. Elle a osé dénoncer l'abus et le chantage sexuel.

Sa prise de parole a encouragé d'autres personnes victimes d'agression sexuelle dans le sport à prendre la parole pour briser le silence qui joue en la faveur des agresseurs et les sanctionner lourdement (ce qu'ils méritent).

Baptiste Gorgues
Simon Bosc



Le statut des femmes dans le monde du football

Pourquoi les femmes ne sont-elles pas égales aux hommes dans le football ?

C'est un constat partagé par une majorité, le salaire des femmes est bien inférieur par rapport au salaire moyen des hommes. Le salaire moyen d'un joueur de Ligue 1 est environ de 94 000 € par mois, celui d'une joueuse de Division 1 est environ de 2 500 € par mois. Chez les hommes, Kylian Mbappé a un salaire de 17,5 millions d'euros annuels, chez les femmes, Amandine Henry a un salaire de 360 000 € annuels. Cette raison est-elle due aux résultats obtenus aux huit compétitions européennes et mondiales ? Selon l'équipe féminine les différences de salaires ne sont pas complètement dues aux résultats. L'équipe de France masculine de football n'a remporté que peu de titres depuis 1984 (Lyon (OL), c'est 14 titres remportés depuis 2007). La raison est plus due au manque de visibilité car le football féminin est moins valorisé que celui des hommes et presque 60% du revenu vient de la médiatisation : en effet le football féminin n'est pas autant diffusé que celui des hommes. Chaque saison, les clubs touchent 2,3 milliards d'euros pour le football masculin. Le football féminin, lui, ne génère que 200 000 euros par saison car la diffusion est moindre. Il est donc moins propre à attirer les marques des sponsors, véritables soutiens financiers des joueurs et des joueuses.. Plus les compétitions sont diffusées, plus les revenus pour les équipes sont grands et donc les primes aussi. Ces situations nous montrent l'inégalité qu'il y a entre les hommes et femmes dans le football même si aujourd'hui les choses changent comme en Australie, où les salaires entre les hommes et les femmes sont égaux.

Le football féminin est moins valorisé pour plusieurs raisons :

- le manque de diffusions : le football féminin est, à 71,2% moins diffusé, que le football masculin
- le moindre nombre de sponsors
- les stéréotypes liés au football féminin

Donc ce sont ces différentes raisons qui sont la source des inégalités dans le monde du football.

Mohammed

ENGAGEMENT POUR LE DROIT DES FEMMES

Elizabeth Cady Stanton, née le 12 novembre 1815 à Johnstown et morte le 26 octobre 1902 à New York, est une féministe athée, abolitionniste et suffragiste américaine.

Interview d'Elizabeth Cady Stanton: militante pour le droit des femmes

Pourquoi avez-vous choisi de vous engager pour le droit des femmes?

Peu après mon mariage, j'ai assisté à une scène qui m'a durablement frappée et qui a joué un rôle fondamental dans mon parcours militant. En 1840 en guise de voyage de noces je me suis rendue à Londres accompagnée de mon compagnon pour la Convention internationale contre l'esclavage. A ma grande stupeur avec les autres représentantes des délégations de Boston et de Philadelphie nous avons été refusées à l'entrée de la réunion au motif que nous étions des femmes.

Êtes vous finalement rentrées à cette réunion?

Oui, nous avons pu y accéder après des protestations de quelques délégués mais nous étions tenues de nous asseoir derrière un rideau qui nous soustrayait à la vue des participants masculins. Notre prise de parole était bien entendu interdite.

Que pouvez-vous ajouter de plus à cette abominable scène?

Nous avons été rejointes par deux militants américains, qui, arrivés au milieu du débat, ont choisi de partager notre infortune par solidarité. Venue pour accompagner mon mari je partageais l'indignation des autres déléguées officielles et j'ai fait à cette occasion la connaissance de Lucretia Mott, une militante venue de Philadelphie avec qui j'ai tissé des liens durables.

Comment en êtes-vous arrivée au point d'être une femme connue et impliquée dans les droits des femmes ?

Quelque temps après j'ai organisé avec Lucretia Mott, Jane Hunt et quelques autres la « Convention de Seneca Falls » (Conventions des droits de la femme) qui se tient à Seneca falls les 19 et 20 juillet 1848 et qui constitue l'acte fondateur du mouvement pour les droits des femmes aux Etats-Unis. J'y ai fait adopter un manifeste intitulé « la Déclaration des droits et des sentiments ».



Qu'avez-vous à dire sur le mariage?

Pendant les années 1850 le droit de vote partageait mes préoccupations avec la question de la réforme du statut des femmes mariées. J'ai repris à cette occasion le flambeau porté par certaines pionnières comme Ernestine Rose, dans les années 1830. La jouissance de mes biens et de mon salaire, le droit à l'héritage ou encore mon autonomie juridique sont des points sur lesquels je m'attache à attirer l'attention du législateur. Je m'attaque même à la libéralisation du divorce, domaine dans lequel je fais figure de pionnière.

Si nous vous demandions un résumé de votre vie, que nous diriez-vous?

Ma vie a été mouvementée et pour moi un pur succès. J'ai été chef de file du mouvement américain pour le droit des femmes et j'ai formulé la première demande organisée en faveur du suffrage féminin aux États-Unis. Je pense avoir fait avancer les choses au niveau politique et égalitaire. Si je devais refaire tout ce que j'ai parcouru jusqu'à aujourd'hui je le referais sans hésitation. Je suis fière de moi et fière de la personne que je suis devenue.

Simone Veil

Simone Veil est née le 13 juillet 1927 à Nice dans une famille juive non pratiquante. Sous l'occupation elle fait transformer son nom d'origine, Jacob, grâce à de faux papiers mais se fait malgré tout arrêtée avec sa famille par la Gestapo en 1944. Elle est alors transférée dans différents camps dont Auschwitz, où elle a perdu sa mère, son père et son frère et Bergen-Belsen. Elle et ses deux sœurs sont les seules survivantes. Un prisonnier parlant français lui conseille de se dire âgée de 18 ans, pour passer la sélection et éviter l'[extermination](#). Elle reçoit le matricule 78651, qui lui est tatoué sur le bras. Le travail forcé consiste alors à « décharger des camions d'énormes pierres » et à « creuser des tranchées et aplanir le sol ».



Après la guerre, elle entame des études de Droit et entre dans la Magistrature. En 1974, elle entre dans le gouvernement de Jacques Chirac sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing en tant que ministre de la Santé jusqu'en 1979.

C'est à elle que l'on doit la [loi sur l'interruption volontaire de grossesse \(IVG\)](#), dépénalisant l'avortement. Votée en 1974, elle entre en vigueur en 1975. Simone Veil a fait face alors à de nombreuses menaces et intimidations, dû au fait qu'elle soit une femme alors qu'à cette époque là les femmes n'étaient pas acceptées dans la vie politique, mais ce combat lui a apporté une grande popularité. Son parcours politique continue au Parlement Européen dont elle occupe le poste de Présidente de 1979 à 1982. Elle sera par la suite ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville dans le gouvernement d'Edouard Balladur en 1993 puis membre du Conseil Constitutionnel entre 1998 et 2007.

Elle est décédée le 30 juin 2017, à l'âge de 89 ans.

Femme de courage a l'adolescence tragique, Simone Veil est l'une des figures politiques françaises les plus populaires.

Lola et Marie

Hommes, femmes : deux éducations différentes

Aujourd'hui, on constate que les tâches ménagères au sein du couple sont réparties de manière déséquilibrée au point qu'accomplir des tâches ménagères est perçu comme quelque chose de naturellement féminin, particulièrement, cuisiner, faire le ménage et s'occuper des enfants.

Quelle est la cause de ce problème ?

Il nous semble que l'un des problèmes majeurs est la transmission par l'éducation de ce stéréotype.

Où peut-on l'observer ?

Ce stéréotype est visible dans les anciens manuels (voir l'image ci-contre). Les jouets, dès l'enfance, soutiennent ce point de vue encore d'actualité. Les enfants reproduisent ainsi le schéma des parents, les imitent. Il est prouvé statistiquement que les femmes sont plus investies dans les tâches ménagères que les hommes : le temps hebdomadaire consacré aux travaux domestiques n'a guère diminué depuis le début du XXème siècle, alors que les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail.



Habitué dès le plus jeune âge ?

Les jouets perpétuent le stéréotype

Il y a plusieurs domaines dans lesquels le stéréotype est présent encore aujourd'hui : les poupées, les dinettes pour les filles, et les pistolets, les voitures pour les garçons.



Cela montre que dès le plus jeune âge, hommes et femmes sont préparés à des activités qui deviendront par la suite des repères, des jalons des rapports sociaux de sexe.

C'est le problème qui était aussi présent dans les vieux manuels scolaires

Ismael et Romain

Violences faites aux femmes

La violence conjugale envers les femmes peut aussi, parmi de nombreuses formes de violences, prendre la forme d'une **violence économique**. Mal identifiée, elle est souvent la **première manifestation de violence dans le couple**. À l'occasion d'un [colloque qui s'est tenu en 2020](#), la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale est revenue sur cette forme de violence. Elle se traduit par le contrôle financier des moyens d'autonomie de la femme et peut conduire au surendettement ou à l'interdiction de travailler. Afin de lutter contre ce type de violence, la [loi du 24 décembre 2021](#) instaure l'obligation de verser le salaire ou les prestations sociales sur un compte bancaire dont la salariée ou la bénéficiaire est détentrice ou codétentrice.

La violence économique se traduit par le **contrôle financier au quotidien qui peut aller jusqu'à la dépossession totale des moyens d'autonomie de la femme**. Cela peut conduire à l'interdiction faite à cette dernière de travailler et au surendettement.

LES NUMÉROS D'URGENCE

17

La police et la gendarmerie

114

En remplacement du 15, 17 et 18 pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques

112 - Les services d'urgence européen

15 - Les urgences médicales (SAMU)

18 - Les pompiers

Ces numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

LE NUMÉRO D'ÉCOUTE, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

3919

Violences Femmes Info

C'est un numéro d'écoute **national** destiné :

- aux **femmes victimes de violences**
- à leur **entourage**
- aux **professionnels** concernés



Anonyme et gratuit, il est accessible depuis un poste fixe et un mobile en métropole et dans les DOM.

Ce numéro permet d'assurer une écoute et une information, et, en fonction des demandes, effectue une orientation adaptée vers des dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Le 3919 n'est pas un numéro d'appel d'urgence.

Des associations d'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles, soutenues par l'Etat, existent sur l'ensemble du territoire. Que vous soyez témoin, proche ou victime, n'hésitez pas à vous adresser à ces associations, qui peuvent vous conseiller et vous accompagner.

La Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)

Fédérant 67 associations sur le territoire, la FNSF vise à agir avec les femmes pour leurs droits à la liberté, l'égalité et l'intégrité. Elle mène une action pour les accompagner vers la sortie des violences et l'autonomie et à faire reconnaître les violences faites aux femmes comme une des manifestations des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. Elle gère depuis sa création le 3919 - Violences Femmes Info, plateforme d'écoute, d'information et d'orientation des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, de leur entourage des professionnels. Gratuit et anonyme.

www.solidaritefemmes.org.

Description des types de violences exercées contre les femmes :

Ces violences peuvent être **physiques** (bousculer, frapper avec la main, le pied ou un objet, griffer, mordre, attacher, tirer les cheveux, brûler), **psychologiques** (dévaloriser le comportement, l'apparence, les qualités et capacités, ne pas adresser la parole, menacer de se suicider ou de tuer, faire du chantage affectif, empêcher de travailler ou de voir les proches, contrôler la communication avec les autres), **verbales** (insulter, crier), **sexuelles** (violer, attoucher, imposer des images pornographiques et des pratiques sexuelles non consenties, refuser ou imposer une contraception), **économiques** (empêcher d'utiliser le salaire, contrôler les dépenses, ne pas payer de pension alimentaire, la rendre solidaire de dettes contractées sans son accord), **administratives** (voler les papiers d'identité ou documents administratifs indispensables : permis de conduire, bulletins de salaire, la dénoncer à la police pour enlèvement d'enfants si elle s'enfuit avec les enfants du couple, la dénoncer à la préfecture pour rupture de la vie commune en cas de couple binational).

Nous pensons que ces violences faites aux femmes sont graves, car elles mettent aussi en danger les enfants (violences intra-familiales) et doivent cesser dès maintenant car de plus en plus de femmes meurent sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint ou se suicident. Ces coups donnés sont pas assez punis : la loi prévoit 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amendes maximum, ce qui nous semble peu au regard de ces violences, ancrées dans une société qui devrait les combattre efficacement, par l'éducation et la prévention.

LE HARCÈLEMENT DE RUE

Savez-vous ce qu'est réellement le harcèlement de rue?

« Oh quel bonheur de soupeser les melons. Je peux faire la même chose avec les vôtres ? »

« Tu pourrais me sourire quand je te regarde. »

« Salope, va te faire trouer la ch***** .»

« Eh, mademoiselle ! Vous êtes trop charmante.»

« J'te fais un compliment ! Eh oh ! Bon, bah va te faire f*****! »

Le harcèlement de rue se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Il en existe de différents types : les **sifflements**, les **interpellations**, les **commentaires sexistes**, les **insultes**, les **attouchements** et le **fait d'être suivies dans la rue**.

Peut-on y remédier ? Est-ce que c'est puni ? Pensez vous que cela a des conséquences pour les personnes qui sont victimes de ces insultes ?

Comment y remédier ?

- On peut réagir: s'exprimer, répliquer, « tenir tête », faire honte au harceleur.

« Quand j'avais 17 ans, un homme s'est frotté contre moi dans le bus. Puis c'est arrivé deux fois dans le métro alors que j'allais à la fac. L'année dernière à Oslo, en Norvège, un homme un peu étrange a commencé à se toucher en me souriant. Je précise que lors de ces faits, je n'étais absolument pas habillée de façon sexy. Les premières fois, je suis restée tétanisée, sans savoir quoi faire. En revanche, la dernière fois j'ai dit bien fort pour que tout le monde entende « Mais qu'est-ce que vous faites ? C'est dégoûtant ! »

- Noter ou filmer, afin de pouvoir porter plainte.

une jeune femme a décidé de filmer puis de publier une scène qu'elle a récemment vécue en pleine ville.

- Aller vers les gens pour avoir de l'aide, faire semblant de les connaître.

Comment cela est puni ?

« Ces faits sont passibles d'amende de catégorie 4, allant de 90 euros en paiement immédiat à 750 euros, et même de catégorie 5 (jusqu'à 3 000 euros) en cas de récidive ou de circonstances aggravantes, par exemple lorsque l'outrage est commis en réunion, sur des personnes vulnérables ou dans les transports en commun. »

Quelles sont les conséquences ?

Le harcèlement de rue peut rendre des endroits hostiles pour les victimes qui l'empruntent fréquemment. Si les victimes refusent certaines avances du harceleur, il peut mal réagir et être agressif et faire du forçage. Et cela peut engendrer des traumatismes auprès de la victimes.



Journée internationale des droits des femmes

**STOP AU
SEXISME!**

Tous égaux!

